

Mairie du Haillan Département de la Gironde

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le mardi 30 septembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire, Andrea KISS. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux, le mercredi 17 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 26

PRESENTS:

Mesdames, Messieurs: Andrea KISS, Monique DARDAUD, Philippe ROUZÉ, Catherine MOREL, Ludovic GUITTON, Jean-Michel BOUSQUET, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Marie-Pierre MAILLET, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENNEC, Antoine VERNIER, Gülen SAFAK-BUDAK, Béatrice GUELIN-LEBLANC, Michel REULET Christine ONDARS, Catherine DESENY, Cécile MEVEL, Cécile AJELLO, Bruno BOUCHET, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY, Eric VENTRE et Erika VASQUEZ.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Monsieur Eric FABRE à Monsieur Daniel DUCLOS, Madame Hélène PROKOFIEFF à Monsieur Stéphane BOUCHER, Madame Carole GUERE à Monsieur Laurent DUPUY-BARTHERE, Monsieur Patrick JULIENNE à Madame Gülen SAFAK-BUDAK, Monsieur Christian TROUILLOUD à Madame Cécile MEVEL, Monsieur Régis LAINEAU à Madame Marie-Pierre MAILLET, Madame Aurélie DUFRAIX à Madame Sophie TANGUY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Pierre MAILLET

SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANT : Cécile MEVEL

Délibération n°D2025_09_61

APPROBATION DU PROCES VERBAL ET CLÔTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Rapporteur: Andrea KISS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2025_09_62

RELEVE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNICATION

Rapporteur: Andrea KISS

Le Conseil Municipal prend acte

Délibération n° D2025_09_63

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TRANSPORT VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE EMILE ZOLA - AUTORISATION

Rapporteur : Catherine MOREL

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_64

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOUS FORME D'UN DON A L'ASSOCIATION « DIAGONALE DES REVES » - AUTORISATION

Rapporteur: Catherine MOREL

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°D2025_09_65

CONVENTIONS DE MUTUALISATION ET D'UTILISATION DES ESPACES DES COLLEGES DU HAILLAN AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE – MODIFICATION

Rapporteur: Andrea KISS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_66

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB LE HAILLAN - AUTORISATION

Rapporteur : Catherine MOREL

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_67

RETROCESSION DES ESPACES VERTS ET ACQUISITION DU LOCAL COMMUN DE LA RESIDENCE CAPELLA AUPRES DE MESOLIA HABITAT – AUTORISATION

Rapporteur : Monique DARDAUD

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_68

CREATION D'UNE PLACE TAXI SUPPLEMENTAIRE - APPROBATION

Rapporteur: Monique DARDAUD

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte

Délibération n°D2025_09_69

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DU HAILLAN, DE SAINT MEDARD EN JALLES, D'EYSINES ET DE MERIGNAC ET LEURS CCAS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS D'URGENCE – AUTORISATION

Rapporteur : Philippe ROUZÉ

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 32

-NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Jean-Michel BOUSQUET)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_70

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TRANSPORT VERSEE A L'ASSOCIATION CLAD - AUTORISATION

Rapporteur : Catherine MOREL

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° D2025_09_71

APPEL A PROJET CITEO « COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER » - REPONSE EN GROUPEMENT AVEC BORDEAUX METROPOLE - AUTORISATION

Rapporteur: Ludovic GUITTON

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 27

-CONTRE : 1 Erika VASQUEZ (Elue communiste d'opposition)

-ABSTENTION: 5 Bruno BOUCHET (Ambition pour Le Haillan), Eric Ventre (Elu d'opposition), Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY, Aurélie DUFRAIX (Le Haillan réuni)

La délibération est adoptée.

Délibération n° D2025_09_72

CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE ET DE DELEGATION DE GESTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CISTUDE NATURE – APPROBATION ET AUTORISATION

Rapporteur: Ludovic GUITTON

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_73

CONVENTION FINANCIERE AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LA CREATION DE 5 CLASSES METROPOLITAINES RELEVANT DES BESOINS DE LA ZAC COEUR DE VILLE - AUTORISATION

Rapporteur: Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_74

REMISE GRACIEUSE DE DETTE - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_75

TAXE D'AMENAGEMENT MAJORE (TAM) SUR LE SECTEUR DE L'AEROPARC REVERSEMENT D'UNE QUOTE-PART A LA COMMUNE PAR BORDEAUX METROPOLE – AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte

Délibération n° D2025_09_76

CONVENTION PORTANT ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE CONTRAT-GROUPE « MUTUELLE SANTE » - AUTORISATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 33

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° D2025_09_77

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - AUTORISATION

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR: 27

-ABSTENTION : 4 Eric VENTRE (Elu de l'opposition), Hervé BOUCHET, Sophie TANGUY, Aurélie DUFRAIX (Le Haillan réuni)

-CONTRE : 2 Erika VASQUEZ (Elue communiste de l'opposition), Bruno BOUCHET (Ambition pour Le Haillan)

La délibération est adoptée.

Délibération n° D2025_09_78

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE POUR L'ANNEE 2024 - COMMUNICATION

Rapporteur : Marie-Pierre MAILLET

Le Conseil Municipal prend acte.

Délibération n° D2025_09_79

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE - APPROBATION

Rapporteur : Michel REULET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

-POUR : 32

-ABSTENTION: 1 Erika VASQUEZ (Elue communiste de l'opposition)

La délibération est adoptée.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte

